

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 10
- absents : 03
- exclus : 00

Séance du 29 février 2024 à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, MILLET Jérôme, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, DRAMAIX Jean-Guy, NOUVEL Alain, MARCHAL Laurence.

Excusés : Jean-Claude ARDISSON, DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence), LUCIANO Luc (a donné pouvoir à BLAIN Bruno).

Date de convocation :
23/02/2024
Date d'affichage :

Secrétaire de séance : MARCHAL Laurence

Délibération n°07.2024

Objet : Convention de participation frais de raccordement assainissement Mr et Mme Fritz

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif de Monsieur et Madame Fritz Alain et Valérie, conformément à la délibération n°4 du 14 décembre 2016, un devis a été établi par l'entreprise BRUN TP pour un montant de 1 680 € TTC. Monsieur le Maire présente le projet de convention pour le remboursement des frais par le demandeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise BRUN TP pour un montant de 1 680 € TTC
- Accepte la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvoisin, le 29 février 2024

Christian THIRIOT, Maire.

